

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2022 à 18h

2022/042

Présents:

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste

MARTINEZ

Absents:

Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Régine TOSON (pour Gisèle VINCENT), Jean TRILLE (pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Stéphanie MARQUEZ (pour Dominique GAYE), Alexandre ARRIZABALAGA (pour Philippe SOULE-PERE), Juliette

SALANNE (pour Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice: 23

Date de la convocation : 9 juin 2022

BUDGETS PARTICIPATIFS 2022: VALIDATION DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la Mairie a lancé en février dernier la deuxième édition des budgets participatifs : un dispositif proposé aux Iboscéens pour leur permettre de s'impliquer dans les choix budgétaires, en proposant des projets d'intérêt général, puis en choisissant par vote ceux qui seront réalisés.

7000 € ont été alloués pour le financement de cette action en 2022 + 1085 € de reliquat 2021.

Plusieurs projets ont été proposés par les administrés.

PROJETS	BUDGET	PROJETS RETENUS
PROJET 1 : Acquisition d'une fendeuse	3290 €	Projet non retenu par les élus
PROJET 2 : Eclairage publique solaire	Hors budget	Projet non retenu par les élus
PROJET 3 : Création d'une aire de jeux	Non chiffré	Projet abandonné par le porteur de projet
PROJET 4 : Création d'une aire de fitness	7000€	Projet retenu

- Les projets n°1 et n°2 n'ont pas été retenus car irréalisables,
- Le porteur du projet n°3 a préféré se retirer. L'article 2 du règlement du concours prévoit que « le retrait du porteur de projet, avant ou après les votes, entrainera l'abandon du projet »,
- C'est donc le projet restant n°4 qui est retenu.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- De retenir et de mettre en œuvre le projet n° 4 : création d'une aire de fitness,
- De choisir l'entreprise FREETNESS pour l'achat des agrées sportifs pour un montant de 8052 € TTC.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission 2022
en Préfecture le 7 JUIN 2022
de la publication le 7 JUIN 2022
IBOS, le 17 JUIN 2022
Le Maire, 16 JUIN 2022
Denis FEGNE
Denis FEGNE
Denis FEGNE